



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 décembre 2025

## FORFAITS D'EXTERNAT : PLUS DE 2 MILLIONS D'EUROS MANQUANTS POUR LES COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT

### L'UNIOGEC Rhône-Roannais dépose un recours contre la Métropole de Lyon

Face à la décision de la Métropole de Lyon de **réduire de 45 % le financement légalement dû aux collèges privés sous contrat**, l'UNIOGEC Rhône-Roannais saisit ce jour le Tribunal administratif. **Plus de 2 millions d'euros manqueront** dès 2026 pour assurer l'entretien, la sécurité et le fonctionnement quotidien des établissements accueillant **20 000 élèves**. Une baisse jugée contraire au cadre fixé par la loi Debré et au principe de parité public/privé.

#### Le contexte : un financement encadré par la loi Debré

Depuis 1959, la loi Debré organise l'association des établissements privés sous contrat à la mission de service public d'éducation. À ce titre, les collectivités territoriales ont l'obligation de financer une partie du fonctionnement des collèges privés à travers le **forfait d'externat**, calculé selon les mêmes critères que pour les établissements publics.

Ce financement couvre notamment l'énergie, l'entretien, la maintenance, les charges techniques, ainsi que les personnels non enseignants.

Le Code de l'éducation impose que ce forfait soit fondé sur le **coût réel d'un élève du public**, afin de garantir l'égalité de traitement entre les élèves du public et du privé sous contrat.



*« La parité de financement n'est pas un choix politique. C'est une obligation légale au service d'une mission de service public que nous remplissons chaque jour »,*

— **Pierre-Vincent Guéret**, Président de l'**UNIOGEC Rhône-Roannais** et Président de la **FNOGEC**.

#### La Métropole de Lyon baisse de 45 % les forfaits et coupe + de 2 millions d'euros

Le 13 octobre, la Métropole de Lyon a voté une nouvelle méthode de calcul du forfait d'externat. Cette décision entraîne, dès 2026, une **baisse d'environ 45 %** de la part matérielle du financement.

Pour les **30 collèges catholiques** de la Métropole, cela représente **plus de 2 millions d'euros** manquants pour assurer leurs charges de fonctionnement essentielles.

Cette décision a été prise **sans concertation**, alors que l'année budgétaire est engagée depuis septembre.

Elle repose sur une diminution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et sur une révision interne des dotations versées aux collèges publics. Or, ces critères **ne peuvent en aucun cas remplacer le coût réel d'un élève du public**, seule base légale autorisée.

« La Métropole a choisi d'adapter la loi à sa situation financière. Mais la loi ne varie pas selon le budget d'une collectivité », souligne **Pierre-Vincent Guéret**.

Ces coupes fragilisent : l'entretien et la sécurité des bâtiments ; la capacité des OGEC à maintenir des tarifs accessibles ; la continuité du maillage éducatif sur le territoire.

Face à cette rupture manifeste du cadre légal, l'**UNIOGEC Rhône-Roannais dépose ce jour un recours devant le Tribunal administratif de Lyon**.

« Aucun établissement ne peut absorber un choc financier de cette ampleur. Nous saisissons la justice pour rétablir le droit et protéger les familles », insiste **Pierre-Vincent Guéret**.

## **La FNOGEC révèle des écarts de financement massifs sur le territoire français**

La situation lyonnaise s'inscrit dans un contexte national préoccupant.

Selon l'étude publiée le 19 novembre par la FNOGEC, les collectivités locales sous-financent en moyenne de **450 € par élève** les établissements privés sous contrat, soit **près de 900 millions d'euros** manquants chaque année.

Cette étude, fondée sur les données publiques des collectivités et sur les rapports des Chambres régionales des comptes, met en évidence un décalage majeur entre la loi et les financements réellement versés.

« Ce qui se passe avec la Métropole de Lyon illustre un phénomène national : un écart volontaire et croissant entre le cadre légal et la réalité des financements, pour faire supporter plus d'économies sur l'enseignement privé et continuer à le priver de moyens. L'égalité entre élèves doit redevenir un principe concret », conclut **Pierre-Vincent Guéret**.

### **Contact presse :**

**Hugo Martinez**

06 52 43 97 30

hmartinez@image-influence.fr



### **A PROPOS DE L'UNIOGEC RHÔNE-ROANNAIS**

L'UNIOGEC Rhône-Roannais regroupe et accompagne les Organismes de gestion de l'Enseignement catholique (OGEC) du territoire. Elle soutient les établissements dans leur gestion financière, immobilière et sociale, et veille à la bonne application des obligations légales liées au financement public. En lien étroit avec les équipes éducatives et les familles, elle œuvre à garantir un accueil de qualité pour tous les élèves du réseau.

Plus d'informations : <https://www.uniogec.fr/>

### **A PROPOS DE LA FNOGEC**

La Fédération nationale des Ogec (FNOGEC) représente plus de 7 500 établissements d'enseignement catholique sous contrat en France. Elle apporte expertise, outils, accompagnement et plaidoyer institutionnel aux OGEC et aux structures diocésaines. Engagée pour l'équité de financement et la liberté éducative, la FNOGEC porte, au niveau national, les enjeux de gestion, de financement et de pilotage du réseau catholique d'éducation.

Plus d'informations : <https://www.fnogec.org>